

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 43

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 29 de M. Bapt

-----

**ARTICLE 2**

I. – Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et la référence : « VII » est remplacée par la référence : « 4° » ».

II. – En conséquence, compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« I *ter.* – Au second alinéa du 4° de l'article 42-1 de l'ordonnance 2002-411 du 27 mars 2012 modifiée relative à la protection sanitaire et sociale à Mayotte, les mots : « aux troisième et quatrième alinéas » sont remplacés par les mots : « au troisième alinéa ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.